

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : D24-029
Rapporteur : Anne MOREL
Auteur : Tiffany THENOT

Séance du 28/03/2024 – Convocation du 21/03/2024
Liste des délibérations de la séance affichée en Mairie et
publiée sur le site internet de la Ville le 05/04/2024

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Vincent ALAMERCERY

Présents :

Eric BELLOT, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX,
Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Isabelle BOGAS, Kamal
DJEMAA, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Claire BLONDEL,
Christophe BRUNETTON, Leïla BEN MAHFOUD, Gisèle COIN,
Guillemette DEBORDE, Florian JEDYNAK, Eva ARTETA
CRISTIN, Roger PEDOJA, Philippe JUSTE, Odile
BALHAZARD, Michel ROULLIAT, Véronique CHIAVAZZA,
Alain LABAT, Jérôme JARDIN, Gérard PLAISANTIN, Nicole
MESSEGUE

Excusé(e)s ayant remis pouvoir : Patrick SAILLOT à Gisèle COIN, Yves ARTETA à Véronique
CHIAVAZZA

Absent(e)s / excusé(e)s : Patrick RACHAS, Nasser MESSAÏ, Thomas MANIKAS

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	2
Exprimés	26

Objet : Taux de fiscalité directe locale 2024

EXPOSE DES MOTIFS

Le Conseil Municipal doit fixer, chaque année, les taux de fiscalité qui seront appliqués sur les bases d'imposition signifiées par les services fiscaux.

Depuis 2017, les taux de fiscalité directe locales sont les suivants (avec intégration des taux de Taxe sur le Foncier Bâti du département suite à la réforme de la Taxe d'Habitation dès 2021) :

- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,67 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31,68 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22,49 %

Comme exposé lors de la séance de Conseil Municipal du 22 Février 2024 portant sur le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024, au regard du contexte actuel de la collectivité, il est proposé de construire le Budget Primitif 2024 avec une proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe locale afin de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant sur les prochaines années dans le but de permettre une poursuite des investissements à venir.

Ainsi, pour 2024, les taux de fiscalité directe locale proposés au Conseil Municipal sont les suivants :

- Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,15%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 34,68%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,62%

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

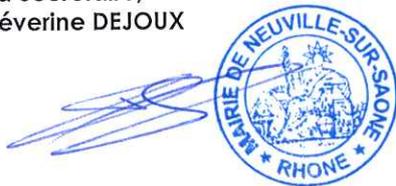
- Oûi l'exposé de Madame l'adjointe déléguée aux Finances, et après en avoir délibéré (20 votes pour et 4 votes contre)
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la Loi de Finances pour 2024,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 22 Février 2024,
- VU le Budget Primitif 2024,
- Considérant qu'il revient au Conseil Municipal la compétence de décider du taux de la fiscalité directe locale,

DECIDE :

- **DE FIXER** les taux de fiscalité directe locale pour 2024 comme suit :
 - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 17,15%
 - Taxe sur le Foncier Bâti : 34,68%
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,62%
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**La Secrétaire,
Séverine DEJOUX**



Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 02/04/2024

**Le Maire,
Eric BELLOT**



Acte rendu exécutoire après
- Télétransmission en Préfecture le 2/04/2024
- Publication par voie électronique le 2/04/2024



NOTE BUDGETAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF/COMPTE DE GESTION/AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET PRIMITIF 2024

La présente note détaillera les points suivants :

- Compte de gestion 2023
- Compte Administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Budget Primitif 2024

COMPTE DE GESTION 2023

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable établit un compte de gestion par budget.

Avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, sont soumis, pour approbation, au Conseil Municipal, le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat.

Le Compte Administratif de la collectivité retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé. Il se distingue du Compte de Gestion qui est le document établi par le comptable public, reprenant les écritures comptables du côté de la trésorerie.

Les écritures doivent être conformes entre l'ordonnateur (Compte Administratif de la collectivité) et le comptable (Compte de gestion de la Trésorerie) avant le vote en Conseil Municipal de ces deux documents comptables.

Après analyse, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont conformes pour l'exercice 2023.

Le compte de gestion, établi par le comptable public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes et comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers)
- Le bilan comptable de la collectivité

Pour l'exercice 2023, le compte de gestion est le suivant :

Section de fonctionnement :

- Recettes de fonctionnement : 11 936 110,60€
- Dépenses de fonctionnement : 9 808 040,44€
- Résultat de clôture de fonctionnement : 2 128 070,16€

Section d'investissement :

- Recettes d'investissement : 2 741 160,55€
- Dépenses d'investissement : 2 316 415,00€
- Résultat de clôture d'investissement : 3 588 328,10€ (solde reporté d'investissement)

Le compte de gestion établi par le comptable public étant volumineux celui-ci n'est pas joint en annexe de la délibération mais est consultable au service Finances.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dégage un excédent de 2 128 070,16€ soit +805 584,31€ par rapport au budget prévisionnel.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 9 291 745€ soit un taux de réalisation de 95% représentant -459 831€ par rapport au budget prévisionnel.

Les principaux éléments de variation du réalisé par rapport au prévu sont les suivants :

- Charges de personnel, postes vacants budgétés non pourvus (-110K€)
- Charges à caractère général, enveloppes budgétées non utilisées (-300K€) dont principalement :
 - o Enveloppe des contrats et prestations de services dans divers services (-170K€) : entretien, bâtiments, politique de la ville, manifestations-associations, ...
 - o Energie (-100K€), la hausse des prix de l'énergie ayant été impactée moins rapidement que prévu.
 - o Réserve de fonctionnement (-30K€)
- Autres charges de gestion courante (-30K€) :
 - o Subventions aux associations (-15K€)
 - o Formations, frais de missions et enveloppe indemnités des élus (-15K€)

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 atteignent 11 936 110€ soit +393 047€ par rapport au prévisionnel, soit un taux de réalisation de 103%.

Les principales causes de variations des recettes réalisées par rapport au prévisionnel sont les suivantes :
Rattrapage de paiement du solde de la Dotation de Solidarité Communautaire suite à modification de la temporalité de paiement (+255K€),

- Double enregistrement de recettes CAF sur l'année dû au changement de périodicité du dispositif « Bonus Territoire » (+70K€),
- Changement de périodicité de versement de la Taxe sur l'Électricité (+67K€).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement dégage un excédent 2023 de 424 745,55€.

Les recettes d'investissement d'un montant de 2 741 160€ sont composées de 2 224 865€ de recettes réelles et de 516 295€ de recettes d'ordre.

Les recettes réelles sont composées de l'excédent de fonctionnement 2022, du FCTVA et de subventions d'investissement. L'emprunt de 2 000K€ inscrit au Budget Primitif n'a pas été contracté, les taux étant élevés et le besoin n'étant pas là.

Les dépenses d'investissement sont de 2 316 415€ décomposées comme suit :

- 68 351€ d'écritures comptables afin d'apurer un compte en vue du passage à la nomenclature M57 en janvier 2024.
- 381 550€ de remboursement de capital
- 1 067 426€ d'investissements courants, soit un taux de réalisation de 70%
- 799 086€ de dépenses sur les projets du mandat
 - o Réhabilitation du complexe Marie Paradis : 572K€
 - o Réhabilitation Espace petite Enfance : 159K€
 - o Projet restauration scolaire : 68K€

Les dépenses d'investissements courants sont principalement réparties comme suit :

- Entretien bâtiments : 477K€
- Voirie : 238K€
- Subventions d'investissement : 92K€
- Matériel informatique : 71K€
- Sécurité : 57K€
- Espaces verts : 54K€
- Matériel et mobilier pole Education Enfance Jeunesse : 35K€
- Matériel espace Jean Villar/service proximité : 16K€
- Acquisitions médiathèque : 12K€
- Matériel pour service restauration scolaire : 12K€

Les reports 2023 s'élevaient à 2 792 662,18€. Il s'agit des dépenses engagées sur 2023 qui ont été reportées sur l'exercice 2024 car en cours de réalisation.

AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'examen du Compte Administratif 2023 a mis en évidence les résultats suivants :

La section de fonctionnement dégage un excédent de 2 128 070,16€
 Total des dépenses : 9 808 040,44€
 Total des recettes : 11 936 110,60€

La section d'investissement se clôture avec un excédent de 424 745,55€
 Total des dépenses : 2 316 415,00€
 Total des recettes : 2 741 160,55€

En intégrant l'excédent de l'exercice antérieur, il apparaît un excédent cumulé d'investissement de 3 588 328,10€ auquel se déduisent les restes à réaliser d'investissement d'un montant de 2 792 662,18€ pour obtenir un excédent de financement qui s'élève à 795 665,92€.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à de 2 128 070,16€, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement.

Les résultats sont affectés comme suit au Budget Primitif 2024 :

- En recettes d'investissement au compte 001 : 3 588 328,10€
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 2 128 070,16€

BUDGET PRIMITIF 2024

I. Rappel des principaux éléments du DOB 2024

Le Débat d'Orientations Budgétaires présenté en Conseil Municipal le 22 février 2024 a permis de présenter les grands axes du contexte économique et financier au niveau national et les impacts pour la commune.

Les dispositions de la loi de Finances pour 2024

La loi de finances pour 2023, promulguée le 30 décembre 2023 impacte les budgets locaux sur différentes thématiques.

- Les dotations

- L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) fixée à 27,2 milliards d'€ en 2023 est abondée de 320 millions d'€ en 2024, principalement affectés à la péréquation (Dotation de Solidarité Rurale, voir ci-dessous).

- Les dotations d'investissement local se stabilisent à 1,8 milliards d'€ en 2024 tout comme en 2023, contre 2,1 milliards d'€ en 2022. Elles sont composées des dotations politiques de la ville (150 millions d'€), dotation d'équipement des territoires ruraux DETR (1 046 millions d'€) et dotation de soutien à l'investissement local (S70 millions d'€), soit une stabilité par rapport à 2023 mais -337 millions d'€ par rapport à 2022.

- De plus, afin d'augmenter les investissements en faveur de la transition écologique, l'état renforce le verdissement de ses dotations. Engagé lors de la Loi de Finances pour 2023, l'objectif de financement de projets concourant à la transition écologique est accru à 30 % pour la DSL (contre 25 % auparavant) et introduit à hauteur de 20 % pour la DETR et de 25 % pour la DSID. Ainsi, la part consacrée à la transition écologique atteindra 0,5 milliard d'€ en 2024, soit 25 % de ces dotations.

- La péréquation

Une augmentation de 150 millions d'€ est prévue pour l'enveloppe dédiée à la Dotation de Solidarité Rurale (2,2 milliards d'€ en 2023).

Contexte de la commune

La préparation budgétaire 2024 a été un exercice particulièrement complexe à mener pour maintenir le niveau d'autofinancement de la commune.

Avec d'une part, des dépenses de fonctionnement prévues en hausse pour 2024 du fait de dépenses incompressibles :

- une hausse sévère des dépenses d'énergie estimées à +300 000€
 - une hausse des charges de personnel induite par les effets de la revalorisation du point d'indice de +1,5% en juillet 2023, du SMIC et de la hausse de 5 points de chaque grille indiciaire au 1^{er} janvier 2024
 - la mise en place du RIFSEEP pour la commune au 1^{er} janvier 2024 et notamment la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel, obligatoire pour les collectifs, représentant une hausse d'environ 75 000€
- D'autre part, les recettes sont à surveiller, avec notamment :
- la sortie des quartiers de Neuville-sur-Saône de la Politique de la Ville en 2024 engendrant une baisse des recettes de l'Etat pour environ 100 000€
 - un ralentissement de la dynamique des bases de Taxe Foncière et des droits de mutation du fait du recul du marché immobilier
 - mais, une estimation de la revalorisation des bases de Taxe Foncière basée sur l'inflation estimée à +3,8% par la Loi de Finances 2024 engendrant environ +200 000€ de recettes.

Au regard du contexte de la collectivité et afin de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant pour les années futures, le Budget Primitif 2024 est proposé avec une augmentation des taux de fiscalité directe locale permettant d'engendrer +400 000€ de recettes supplémentaires en 2024.



La situation de la dette

Au 01.01.24, l'encours de la dette de la collectivité représente 1 391 206,23€ soit 180€ par habitant (797€ pour les communes de même strate démographique, source DGFIP comptes de gestion 2022).

Au 01.01.24, le taux d'endettement est de 11,54%.

La commune dispose de 8 contrats d'emprunts et la dette se répartit intégralement sur des taux fixes, ce qui permet une sécurisation et une prévision fiable de la dette à long terme. Les emprunts sont contractés auprès de divers organismes bancaires : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

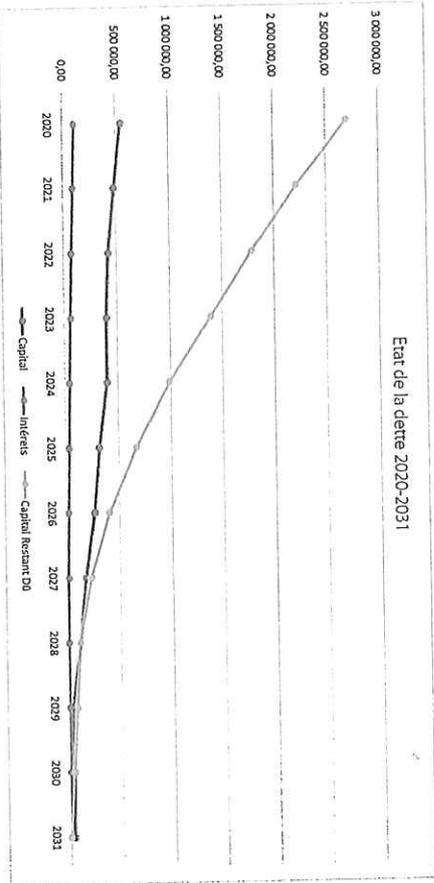
Ci-dessous, un récapitulatif des emprunts de la commune :

N° contrat	Organisme	Capital Restant D0 01.01.24	Capital	Intérêts	Annuités	Capital Restant D0 31.12.24	Fin de l'emprunt
64	CAISSE D'EPARGNE	38 475,90	38 475,90	762,38	39 238,28	0,00	2024
65	CAISSE D'EPARGNE	80 727,94	53 364,65	2 056,95	55 421,60	27 363,29	2025
66	CAISSE D'EPARGNE	1 67 533,22	65 074,33	5 575,43	70 649,76	102 458,89	2026
67	CREDIT AGRICOLE	252 290,54	73 546,40	10 686,64	84 233,04	178 744,14	2027
70	CREDIT MUTUEL	272 338,88	56 477,53	9 801,91	66 279,44	215 861,35	2028
71	CREDIT AGRICOLE	266 453,01	52 137,89	9 511,71	61 649,60	214 315,12	2028
72	CAISSE D'EPARGNE	271 500,61	271 500,61	317,91	27 468,52	0,00	2024
73	CAISSE D'EPARGNE	286 236,13	34 639,35	2 514,09	37 153,44	251 596,78	2031
		1 391 206,23	400 866,66	41 227,02	442 093,68	990 339,57	

Ci-dessous un graphique représentant l'état de la dette actuelle de 2020 à 2031 avec les données suivantes :

- remboursement du capital
- remboursement des intérêts
- capital restant dû

On remarque la fin de deux emprunts en 2028 et l'extinction de la dette en 2031.



Prospective de l'état de la dette

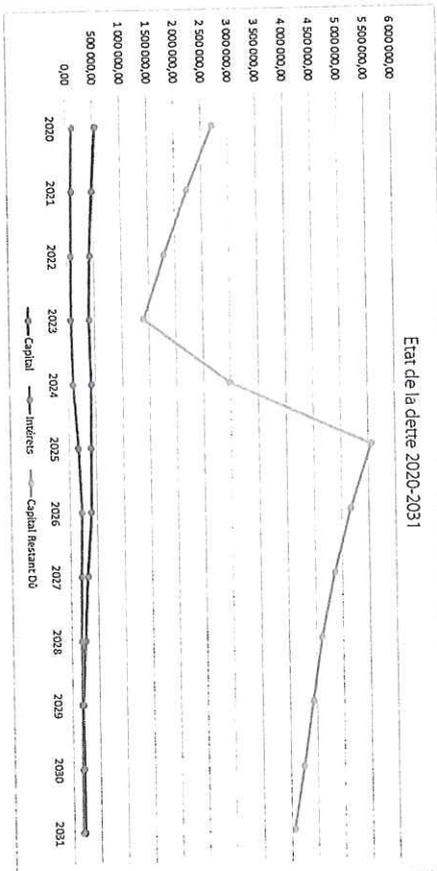
Dans la prospective financière du mandat, deux emprunts sont prévus pour 5 000 000€.

Ci-dessous, une prospective de l'état de la dette avec des données mises à jour en février 2024. A noter que les taux indiqués ont été volontairement estimés « haut » par le conseiller en banque afin de prévoir toute hausse du marché. Ces taux sont estimatifs et susceptibles d'être modifiés au regard des taux du marché. Il serait prévu une baisse des taux à compter du dernier trimestre 2024.

Simulation de l'état de la dette avec :

- un emprunt de 2 000€ contracté mi-2024 sur 25 ans (taux fixe 3,85%)
- un emprunt de 3 000€ contracté mi-2025 sur 25 ans (taux fixe 3,959%)

Ci-dessous, le graphique représentant l'état de la dette sur la période 2020-2031 avec les mêmes données que ci-dessus :

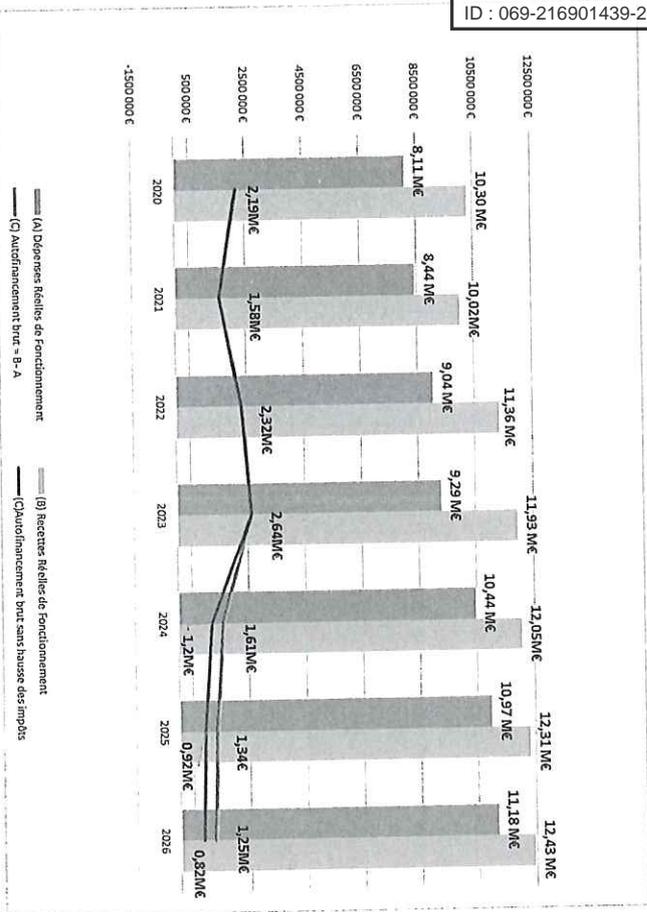


Les principales données de la prospective de la dette :

	2025	2027	Commentaires
Capital Restant Dû	5 561 087€	4 859 738€	Pic du CRD en 2025 Atteint le niveau de CRD de 2014
Taux endettement	45,2%	38,7%	Pic du taux d'endettement en 2025 pour atteindre le niveau de 2017 Taux d'endettement des communes de même strate : 65,8% (données 2022)
Capacité de désendettement	4,15 ans	4 ans	Pic en 2026 puis ralentissement à partir de 2027 Ratio largement en deçà du seuil de 12 ans qui est considéré par la loi comme critique (cf Rapport de la CRC, 2023)
Annuités	567 318€	500 472€	Baisse du niveau des annuités dès 2027 pour atteindre le niveau de 2022, puis annuités de 350 000€ dès 2029

L'autofinancement

Ci-dessous, le graphe montre l'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement avec une projection sur la fin de mandat, ainsi que le niveau d'autofinancement projeté SANS (courbe marron) et AVEC (courbe verte) proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe locale à partir de 2024.



Le graphe montre une diminution du niveau d'autofinancement projetée à compter de 2024 du fait du contexte de la collectivité exposé ci-dessus.

La proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe locale est la suivante :

Taux actuels :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 15,67%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31,68%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22,49%

Taux proposés pour 2024 :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 17,15%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 34,68%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,62%

L'augmentation des taux comme proposé, permettrait de générer +400 000€ de recettes supplémentaires dès 2024 et ainsi, de conserver un niveau d'autofinancement satisfaisant.

II. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à 12 109 973€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées des recettes réelles (pour un montant de 12 054 973€), et des recettes d'ordre (travaux en régie) pour 55 000€

Les recettes réelles sont en augmentation de 511 910€ par rapport au Budget Prévisionnel 2023 (soit +4%), et en augmentation de 1% par rapport au réalisé 2023.

Les principaux éléments de variations des recettes 2024 sont les suivants :

- Une augmentation de 615 000€ du produit de fiscalité directe locale par rapport au Budget Prévisionnel 2023 et +550 000€ par rapport au Réalisé 2023. Cette augmentation s'explique d'une part, par la revalorisation nationale des bases de valeur locative de +3,8% sur les locaux d'habitation et industriels entraînant une augmentation de 200 000€ du produit fiscal. D'autre part, par une proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe locale engendrant 415 000€ de produit fiscal supplémentaire.
- L'augmentation de la fréquentation des services périscolaires et de la nouvelle crèche à partir de Septembre 2024 engendre une augmentation de 30 000€ des recettes CAF et de 55 000€ des produits des services.
- De nouvelles recettes de près de 15 000€ liées à la reprise en régie du Relais Petite Enfance. Des dépenses supplémentaires sont prévues en charges de personnel et budget de fonctionnement mais des recettes sont associées et la subvention auparavant versée à Alpha 3A est supprimée.
- Une diminution de 35 000€ des remboursements sur charges de personnel, des situations importantes d'agents ayant été soldées.
- La diminution de près de 100 000€ des recettes de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville (45K€ recettes PRE, 55K€ recettes liées aux postes et aux actions)
- Une prévision de diminution des droits de mutations de 100 000€.

Ci-dessous, le détail des prévisions des recettes par chapitre :

Chapitre 70 – Produits des services : 751 815€

Ces recettes sont liées aux activités des services et aux tarifs fixés en Conseil Municipal. Les recettes sont en augmentation de 7 491€ par rapport au prévu 2023 du fait de la prévision à la hausse des recettes liées aux services de restauration, périscolaires, crèche, mais diminuée des recettes du PRE (-45K€).

Les produits des services (concessions cimetières, services à caractère social, restauration scolaires, ...) sont globalement prévus en légère hausse par rapport au budget prévisionnel 2023, les tarifs ayant été votés en augmentation de 4% pour suivre le niveau d'inflation (hors tarifs pôle éducation enfance jeunesse).

Les principales recettes par service :

- Concessions cimetières : 24 000€
- Droits de stationnement : 40 000€
- Forfaits post-stationnement : 35 000€
- Redevance occupation du domaine public : 20 400€
- Redevance des services à caractère social : 62 600€
- Redevance des services périscolaires/scolaires : 516 000€
- Remboursements des frais de fonctionnement par les syndicats intercommunaux : 17 000€

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 9 214 955€

Les recettes inscrites au chapitre 73 et liées aux impôts et taxes représentent 76,4% des recettes réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 510 000€ soit +6% par rapport au budget ajusté.

L'augmentation s'explique principalement par l'augmentation du produit de fiscalité directe locale.

Les principales recettes :

- Taxes foncières et habitation sur les résidences secondaires : 5 435 000€

Les recettes fiscales composées de la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires représentent la principale source des recettes de fonctionnement de la collectivité (45% des recettes réelles de fonctionnement au BP 2024). Elles sont prévues en augmentation de 615 000€ par rapport au budget prévisionnel 2023, d'une part, par la revalorisation des valeurs locatives, d'autre part, par une proposition d'augmentation des taux de fiscalité directe locale.

En effet, il est prévu une dynamique des bases fiscales liée, d'une part, à la revalorisation du coefficient de revalorisation avec une hausse des valeurs locatives (basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisés, +3,8% en 2023) et d'autre part, à la dynamique des constructions sur la commune. Ceci entraînant une augmentation de 200 000€ par rapport à 2023.

Aussi, au regard du contexte de la collectivité précédemment exposé, et afin de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant et conforme aux projections de la prospective financière, il est proposé de construire le Budget Primitif avec une hausse des taux de fiscalité directe engendrant une augmentation de 415 000€ du produit fiscal.

Pour mémoire, les taux de fiscalité directe locale 2023 :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 15,67%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31,68%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 22,49%

Les taux de fiscalité directe locale proposés pour 2024 sont les suivants :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : 17,15%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 34,68%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,62%

Les autres recettes du chapitre sont les suivantes :

- L'attribution de compensation (2 668 657€)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (511 299€)
- Taxe sur l'électricité (140 000€)
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 350 000€, prévu en diminution selon le ralentissement du marché de l'immobilier.
- Les recettes liées aux marchés et à la foire du 1^{er} mai (80 000€)
- Les recettes liées à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (30 000€)

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 876 403€

Le chapitre des dotations et participations est en augmentation de 1% (+27 619€) par rapport au budget prévisionnel ajusté. Les principales recettes sont les suivantes :

- Dotation de Solidarité Rurale : 85 000€
 - Le FCIV/A pour la partie fonctionnement : 12 000 €
 - Participations diverses (Participations des communes, de la Région, de la Métropole et de la CAF) : 972 903€, en augmentation de 40 000€ (augmentation des recettes CAF liées à la fréquentation des services périscolaires /crèche, participation des communes au Relais Petite Enfance municipalisé, diminution des recettes de l'Etat concernant la Politique de la Ville)
 - Compensations fiscales : 770 000€
- Il s'agit des compensations d'exonérations fiscales de l'Etat.

Autres recettes :

Les autres recettes de fonctionnement concernent les loyers des bâtiments et la location de l'espace Jean Vilar, les remboursements sur charges de personnel, les travaux en régie et les recettes exceptionnelles.

- Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) : 101 800€
- Remboursements sur charges de personnel : 100 000€
- Travaux en régie : 55 000 €
- Produits exceptionnels : 10 000€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont composées des dépenses réelles pour 10 446 720€ et des dépenses d'ordre (virement à la section d'investissement et amortissements) pour 1 663 252€.

Les dépenses réelles sont en augmentation de 695 143€ par rapport au Budget Primitif 2023 (+7,1%).

Outre les variables dont la collectivité n'a pas la maîtrise (inflation, crise énergétique impactant les tarifs de l'énergie, hausse du point d'indice, hausse du SMIC, changement d'élections, ...), l'objectif de la collectivité est de contenir et optimiser au maximum la progression des dépenses de fonctionnement.

Ci-dessous le détail par chapitre des principales variations :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 511 664€

Ce chapitre est en augmentation de 7,6% par rapport au budget prévisionnel 2023. En cause, une forte augmentation des tarifs de l'énergie (+300k€) compensés par un travail de réduction des dépenses par l'ensemble des services. Ci-dessous, les montants des budgets du chapitre 011, alloués par service et leur variation par rapport au Budget Primitif 2023 :

- Administration générale : 132 220€ soit -8 750€ par rapport au Budget Primitif 2023. Cette évolution s'explique par une diminution de la réserve de fonctionnement.
- Bâtiments : 1 003 524€ soit +278 213€ par rapport au Budget Primitif 2023. Augmentation de l'enveloppe pour l'énergie (+300 000€) et travail de réduction des enveloppes de matières et fournitures.
- Communication : 22 888€ soit un budget stable par rapport au Budget Primitif 2023.

- Education Enfance Jeunesse : 33 050€ soit -8 290€ par rapport au Budget Primitif 2023. En 2023, était prévue une enveloppe pour la mission de conseil extérieur sur la démarche du projet global éducatif. En 2024 cette enveloppe est réduite de 8 000€.
- Enfance : 56 724€ soit -14 349€ par rapport au Budget Primitif 2023. En 2023, des animateurs étaient mis à disposition par le Fursal et payés en prestations. Cette ligne est basculée sur le budget RH.
- Service Entretien : 67 800€ soit -20 640€ par rapport au Budget Primitif 2023. Une réduction de l'enveloppe des fournitures d'entretien a été prévue et le contrat de prestations pour le complexe Marie Paradis a été réduit durant les travaux.
- Espaces verts : 146 300€ soit -30 600€ par rapport au Budget Primitif 2023. La ligne des contrats de prestations est optimisée permettant de faire des réductions de budget.
- Informatique : 157 322€ soit -1 154€ par rapport au Budget Primitif 2023. Budget stable par rapport à 2023.
- Jeunesse : 24 250€ soit -1 550€ par rapport au Budget Primitif 2023. Travail de réduction des lignes « alimentation » et « prestations de services ».
- Médiathèque : 54 437€ soit +1 324€ par rapport au Budget Primitif 2023. Légère augmentation de budget pour l'acquisition de documents dans une optique d'amélioration du taux de renouvellement.
- Manifestations Associations : 119 650€ soit -9 850€ par rapport au Budget Primitif 2023. La variation est due à une réduction de l'enveloppe allouée exceptionnellement en 2023 pour l'anniversaire du jumelage avec Alpbisbach.
- Politique de la ville : 39 700€ soit -12 150€ par rapport au Budget Primitif 2023. Du fait de la sortie des quartiers de la Politique de la Ville, diminution de certaines actions liées au contrat de ville.
- Petite enfance : 18 657€ soit +937€ par rapport au Budget Primitif 2023. Budget en légère hausse du fait de l'ouverture de la nouvelle crèche à partir de Septembre 2024 et de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.
- PRE : 9 850€ soit -12 150€ par rapport au Budget Primitif 2023. Du fait de la sortie du PRE de la Politique de la Ville, travail d'optimisation des dépenses et réalisation d'ateliers par la référente PRE qui étaient externalisés auparavant.
- Prévention : 14 000€ Création d'un budget spécifique pour la prévention avec la bascule de lignes de certains budgets (document unique, EPI, trousses de secours, formations, ...)
- Administration de la Proximité : 31 750€ soit -4 800€ par rapport au Budget Primitif 2023. Diminution de certaines lignes liées à la foire du 1^{er} mai au regard du réalisé 2023.
- Relais Petite Enfance : 8 400€ Mutualisation du Relais Petite Enfance au 01/01/2024. Ce budget remplace la subvention auparavant versée à Alfa 3A (8 240€ en 2023) et est compensé par des recettes de la CAF et des communes (55 2294€) afin de prendre en charge les dépenses de personnel.
- Ressources Humaines : 82 700€ soit +13 100€ par rapport au Budget Primitif 2023.

- Une augmentation des frais de formation est prévue, notamment en lien avec l'accompagnement sur le projet de la nouvelle crèche.
- Restauration scolaire : 231 144€ soit +31 210€ par rapport au Budget Primitif 2023. Budget en augmentation principalement liée à la production des repas pour la crèche à partir de Septembre 2024, à une ligne pour la collecte des bio déchets, et à l'augmentation tarifaire des contrats de prestations de fournitures de repas.
- Santé : 19 927€ soit +3 052€ par rapport au Budget Primitif 2023. Augmentation tarifaire de la prestation du point écoute jeunes.
- Scolaire : 84 990€ soit +2 711€ par rapport au Budget Primitif 2023. Légère hausse du budget liée aux activités sportives, notamment avec un cycle supplémentaire en natation.
- Sécurité : 34 380€ soit +4 980€ par rapport au Budget Primitif 2023. La hausse s'explique notamment par l'augmentation des tarifs de l'ANTAI pour le traitement des Forfaits Post Stationnement.
- Voirie : 118 490€ soit -1 790€ par rapport au Budget Primitif 2023. Budget en relative stabilité.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 6 380 000€

Le budget des charges de personnel représente 61% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024. Ce ratio est stable par rapport aux années précédentes. Ce budget présente une augmentation de 8% (+492 902€) par rapport au budget prévu en 2023. Le taux de réalisation du budget Ressources Humaines est de 95% pour l'année 2023.

Le budget 2024 est impacté par différents points :

- Mesures nationales impactant les budgets locaux : hausse du SMIC, revalorisation des grilles indiciaires, hausse de cotisations, ...
- Carrières des agents : changements d'échelons et avancements de grades
- Remplacements d'agents pour départ à la retraite, congés maternité, maladie, postes non encore pourvus,
- Enveloppe pour remplacements ponctuels mais nécessaires notamment au pôle enfance et technique,
- Créations de postes portés par la commune et cofinancés : poste de coordinateur pour la mise en réseau des bibliothèques du Val de Saône et poste d'animateur du Relais Petite Enfance
- Créations de postes pour la nouvelle structure de la crèche à partir de Septembre 2024
- Mise en place du RIFSEEP au 1^{er} Janvier 2024 avec notamment l'instauration du Complément Individuel Annuel versé selon la valeur professionnelle et la manière de servir de l'agent

Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1 110 000€

Il s'agit du chapitre où est comptabilisé le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Budget prévu en stabilité par rapport à 2023.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 354 056€

Ce chapitre qui regroupe principalement les subventions et les indemnités aux élus est en stabilité par rapport au Budget Primitif 2023.



Les subventions versées par la commune concernant plusieurs actions et sont réparties comme suit :

- Les associations sportives, culturelles, sociales et économiques et les actions animations sur projet : enveloppe de 588 700€
- Les subventions du pôle enfance concernant le CEJ, CEL et les animations du Vallon des Torrières : 183 450 €
- La subvention pour le cinéma REX : 18 000 €
- Le soutien aux actions des groupes scolaires : 109 913 €
- La Politique de la Ville : 78 400€
- Le CCAS : 170 000€

Chapitre 66 – Charges financières : 85 000€

Le montant prévisionnel des intérêts à rembourser s'élève à 42 000€ pour les emprunts en cours. Ce montant est en diminution par rapports aux exercices précédents du fait de la diminution de la part de remboursement des intérêts dans le temps. Il est prévu au budget une enveloppe pour les intérêts du nouvel emprunt pour 2024.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 10 000€

Il s'agit d'enveloppes si besoin d'annuler des titres émis sur l'exercice antérieur.

III. Section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 12 073 201,01€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont composées de 6 821 620€ de recettes réelles et de 5 251 580€ de recettes d'ordre.

Chapitre 10 – Dotations fonds divers : 2 343 070€

Ce chapitre inclut :

- L'excédent de fonctionnement 2023 est d'un montant de 2 128 070,16€
- Le FCTVA est estimé à 200 000€ pour 2024,
- La Taxe Locale d'Équipement est prévue pour 15 000€

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 478 550€

Pour 2024, les subventions suivantes sont inscrites au budget :

- Réhabilitation du complexe Marie Paradis : 1 581 000€ décomposés comme suit :
 - 681K€ Métropole
 - 300K€ DSIL Etat
 - 300K€ Fonds vert Etat
 - 300K€ Région

- Réhabilitation espace petite enfance : 763 000€ pour 2024 selon l'avancement du projet :

- 200K€ DSIL Etat
- 288K€ CAF
- 275K€ Métropole
- Mise en réseau des bibliothèques : 70 000€
- Vallon des Torrières : 33 000€
- Remplacement des caméras : 15 000€
- Réfection des courts de tennis : 6 700€
- Projet école Tatière : 5 000€

Chapitre 16 – Emprunts : 2 000 000€

Il est proposé d'inscrire un emprunt de 2 000 000€ au budget 2024 afin de financer les projets sur 2024. Les services financiers lanceront un marché public afin d'obtenir la meilleure offre de prêt.

Autres recettes :

- Le virement de l'excédent de la section de fonctionnement : 1 063 252,75€
- Les amortissements : 600 000€
- Le solde d'investissement reporté : 3 588 328,10€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont d'un montant de 12 018 201€ dont 2 792 662€ de reports 2023 et les dépenses d'ordre de 55 000€.

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

- Remboursement du capital : 430 000€ incluant le remboursement de capital d'un nouvel emprunt
- Travaux en régie : 55 000€
- Opérations d'investissement : 8 987 830,00€ dont 2 675 161,44€ de reports 2023
- Investissements courants : 1 184 702,74€ dont 115 820,74€ de reports 2023

Les grands projets d'investissements pour 2023 sont :

- La maîtrise d'œuvre et les travaux de réhabilitation du complexe Marie Paradis : 7 304K€
- La maîtrise d'œuvre pour la restauration scolaire : 460K€
- La fin de la maîtrise d'œuvre et les travaux de la crèche : 1 219K€

L'enveloppe pour investissements courants 2023, d'un montant de 1 184 702€ dont 1 068 882€ de demandes 2024 et 117 500,74€ de reports 2023.

Les investissements courants concernent les dépenses suivantes avec les principaux postes de dépenses par service :

- Voirie : 502K€
Les dépenses concernent les travaux du parking Franc Lyonnais, une enveloppe pour le renouvellement du parc des véhicules, l'abandonnement au Fonds d'Initiatives Communales, la mise en place de bornes rue Victor Hugo, les dépenses liées au Vallon des Torrières financées par la Métropole.

- **Entretien bâtiments : 322 K€**
Les principaux travaux concernent le remplacement de la chaudière de l'Hôtel de Ville, une subvention au club de tennis pour la réfection du court n°2, une étude d'AMO pour le projet du futur CTM (Centre Technique Municipal), des travaux dans les différents bâtiments.
 - **Vie locale : 100K€**
Sont prévus au budget les acquisitions pour le fonds DVD et la constitution d'un fonds de consoles et jeux vidéo à la médiathèque, les dépenses liées à la mise en réseau des bibliothèques du Val de Saône (portées par la ville et financées) et divers petits équipements pour le centre Jean Vilar et l'accueil de la mairie.
 - **Informatique : 70K€**
Les dépenses concernent notamment l'acquisition d'un logiciel dans une optique de sécurisation des outils, le renouvellement de copieurs, le renouvellement de bornes Wifi, une enveloppe pour du matériel informatique.
 - **Subventions : 38K€**
Cela concerne des subventions d'équipements pour logements sociaux.
 - **Sécurité : 32K€**
Les dépenses concernent la vidéoprotection et des petits équipements pour le service de la Police Municipale.
 - **Pôle enfance : 23 K€**
Différents investissements sont prévus au pôle éducation enfance jeunesse, notamment une enveloppe pour le mobilier et matériel pédagogique des écoles et des services des accueils de loisirs.
 - **Espaces verts : 20K€**
Des dépenses sont prévues pour des plantations au cimetière, la pose d'un compteur d'eau pour le forage et du matériel pour le service.
 - **Politique de la Ville : 20K€**
Il s'agit du barrièrage des jardins potagers de la Source
 - **Entretien : 19K€**
Les dépenses concernent la mise en place d'essuis mains électriques dans les bâtiments et de petit matériel pour le service.
 - **Urbanisme : 15K€**
Une étude de colorimétrie est mise au budget 2024.
 - **Restauration scolaire : 9K€**
Cela concerne l'acquisition d'un four pour l'école Lucie Guimet.
 - **Prévention : 5K€**
Une enveloppe « prévention » est créée pour notamment du matériel ergonomique ou améliorant les conditions de travail des agents suite à préconisations.
 - **Moyens généraux : 5K€**
Une enveloppe pour du mobilier est prévue pour l'ensemble des services.
- Une enveloppe de 1 413 988€, dérogée par les résultats 2023 est mise en réserve au chapitre 23 – Immobilisations en cours pour le financement d'investissements futurs.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BUDGET 2023	REALISE 2023	VARIATION CA23/BP23	REALISATION	BUDGET 2024	VARIATION BP24/BP23	VARIATION BP24/CA23
Depenses Reales de Fonctionnement	9 751 577,15	9 291 745,17	-459 831,98	95%	10 446 202,25	695 143,10	1 154 975,08
011 - Charges à caractère général	2 333 219,33	2 026 993,00	-306 226,33	87%	2 511 564,25	178 444,92	484 571,25
012 - Charges de personnel, frais assimilés	5 887 097,82	5 773 515,54	-113 582,18	98%	6 380 000,00	492 902,18	606 484,36
014 - Atténuations de produits	108 500,00	108 233,00	-267,00	100%	110 000,00	1 700,00	1 787,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 350 560,00	1 321 105,59	-29 454,41	98%	1 354 056,00	3 096,00	32 950,41
66 - Charges financières	56 000,00	50 948,80	-5 051,20	91%	85 000,00	29 000,00	34 051,20
67 - Charges exceptionnelles	16 000,00	10 949,14	-5 050,86	68%	6 000,00	-10 000,00	-4 949,14
68 - Dotations aux provisions							
Depenses Dordre	1 846 485,85	516 295,27	-1 330 190,58	28%	1 663 252,75	-183 233,10	1 146 957,48
023 - Investissement	1 322 485,85	0,00	-1 322 485,85	0%	1 063 252,75	-259 233,10	1 063 252,75
042 - Opération entre les sections (amortissements)	524 000,00	516 295,27	-7 704,73	99%	600 000,00	76 000,00	83 704,73
TOTAL	11 598 063,00	9 808 040,44	-1 790 022,56	85%	12 109 973,00	511 910,00	2 301 932,56

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	BUDGET 2023	REALISE 2023	VARIATION CA23/BP23	REALISATION	BUDGET 2024	VARIATION BP24/BP23	VARIATION BP24/CA23
Recettes Reales de Fonctionnement	11 543 063,00	11 936 110,60	393 047,60	103%	12 054 973,00	511 910,00	118 862,40
013 - Atténuations de charges	135 000,00	99 207,49	-35 792,51	73%	100 000,00	-35 000,00	-792,51
70 - Produits des services	744 324,00	754 263,40	9 939,40	101%	751 815,00	7 491,00	-2 448,40
73 - Impôts et taxes	8 704 956,00	9 055 419,04	350 464,04	104%	9 214 985,00	510 000,00	159 535,96
74 - Dotations et participations	1 848 784,00	1 901 474,39	52 690,39	103%	1 876 403,00	27 619,00	-25 071,39
75 - Autres produits de gestion courante	90 000,00	103 205,90	13 205,90	115%	101 800,00	11 800,00	-1 405,90
77 - Produits exceptionnels	20 000,00	21 404,13	1 404,13	107%	10 000,00	-10 000,00	-11 404,13
78 - Restes sur amortissements		1 136,25	1 136,25			0,00	-1 136,25
Recettes d'Ordre	55 000,00	0,00	-55 000,00	0%	55 000,00	0,00	55 000,00
042 - Transfert entre sections (travaux en régie)	55 000,00	0,00	-55 000,00	0%	55 000,00	0,00	55 000,00
TOTAL	11 598 063,00	11 936 110,60	338 047,60	103%	12 109 973,00	511 910,00	173 862,40

Vu pour être annexé aux présentes délibérations D24-026/D24-027/D24-028/D24/029 le 2/04/2024
Eric BELLOT, le Maire



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET PRIMITIF 2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		REALISATION			
	BUDGET 2023	REALISE 2023	REALISATION	REPORTS 2023	DEMANDES 2024	BUDGET 2024
Dépenses Réelles d'investissement	9 425 938,74	2 316 415,00	25%	2 792 662,18	9 225 538,83	12 018 201,01
10 - Dotations fonds divers	68 351,08	68 351,08	100%			0,00
16-Emprunts et dettes assimilées	400 000,00	381 550,92	95%		430 000,00	430 000,00
20-Immobilisations incorporelles	190 131,60	145 289,04	76%	619,20	88 800,00	89 419,20
204 - Subventions d'équipement	130 000,00	92 587,00	71%		123 000,00	123 000,00
21-Immobilisations corporelles	1 198 510,39	827 801,65	69%	115 201,54	857 082,00	972 283,54
23-Immobilisations en cours	3 637 225,04	1 748,80	0%	1 680,00	1 413 988,27	1 415 668,27
090 - ACCESSIBILITE					5 000,00	5 000,00
094 - REHABILITATION COSEC	2 664 708,30	571 939,95	21%	2 090 512,30	5 213 487,70	7 304 000,00
095 - PROJET CINEMA	0,00					0,00
098 - CRECHE	712 303,13	158 835,74	22%	514 343,30	704 486,70	1 218 830,00
099 - RESTAURATION SCOLAIRE	424 709,20	68 310,82	16%	70 305,84	389 694,16	460 000,00
Dépenses D'ordre	106 000,00	0,00	0%	0,00	55 000,00	55 000,00
001 - Solde d'investissement reporté						0,00
040-transfert entre sections (travaux en régie)	55 000,00	0,00	0%		55 000,00	55 000,00
041 - Opération patrimoniales	51 000,00	0,00	0%			0,00
TOTAL	9 531 938,74	2 316 415,00	24%	2 792 662,18	9 280 538,83	12 073 201,01

Total (y compris PAR)

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT		REALISATION			
	BUDGET 2023	REALISE 2023	REALISATION	REPORTS 2023	DEMANDES 2024	BUDGET 2024
Recettes Réelles d'investissement	4 475 870,34	2 224 865,28	50%	0,00	6 821 620,16	6 821 620,16
10-Dotations fonds divers	2 054 820,34	2 039 375,28	99%		2 343 070,16	2 343 070,16
13-Subventions d'investissement	421 050,00	165 490,00	44%		2 478 550,00	2 478 550,00
16-Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0%		2 000 000,00	2 000 000,00
Recettes d'Ordre	5 010 068,40	516 295,27	10%	0,00	5 251 580,85	5 251 580,85
001 -Solde d'investissement reporté	3 163 582,55		0%		3 588 328,10	3 588 328,10
021-Virement de la section de fonctionnement	1 322 465,85	0,00	0%		1 063 252,75	1 063 252,75
040- Transfert entre sections (amortissements)	524 000,00	516 295,27	99%		600 000,00	600 000,00
TOTAL	9 485 938,74	2 741 160,55	29%	0,00	12 073 201,01	12 073 201,01